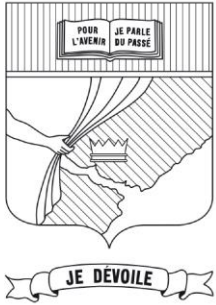


Politique éditoriale



Fondée en 1959, la revue *Saguenayensia* vise à diffuser un contenu spécialisé de qualité dans le domaine des sciences humaines, en particulier l'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ce, en poursuivant deux objectifs parallèles : maintenir la rigueur intellectuelle et scientifique faisant la réputation de la revue tout en assurant son accessibilité à un lectorat diversifié. La revue *Saguenayensia* est publiée quatre (4) fois par année à des intervalles irréguliers. La revue comprend normalement un total de 40 pages. Certains numéros spéciaux peuvent contenir un nombre plus élevé. Les textes proviennent en grande majorité de dons d'historiens, de scientifiques, d'étudiants et d'amateurs passionnés d'histoire.

Contenu de la revue *Saguenayensia*

Chaque numéro de la revue se partage en deux parties : la section réservée à l'organisme, puis les articles et les chroniques. Tous les écrits doivent concerner un aspect de l'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou de son patrimoine.

Les thèmes sont choisis en fonction des dons de textes, des partenariats, des anniversaires, des anciens thèmes abordés, des archives disponibles, etc. Pour en savoir plus sur les sujets que couvre la revue *Saguenayensia*, rendez-vous sur : <https://shistoriquesaguenay.com/histoire-saguenayensia/>

L'auteur demeure le seul responsable des opinions qu'il exprime dans son article. Le comité d'édition se réserve le droit de modifier ou encore de ne pas publier un texte ayant une position politique ou une opinion irrespectueuse.

Organisme (9 pages)

La revue *Saguenayensia* étant le principal outil de diffusion de la Société historique du Saguenay, les premières pages¹ ont pour objectifs de présenter le contenu de la revue, les nouvelles et les activités d'acquisition, de traitement et de diffusion des archives conservées à la Société historique du Saguenay.

Articles et chroniques (31 pages)

Un article comprend entre 1 500 et 15 500 mots. Il aborde le sujet en profondeur appuyé par des références et des illustrations. Un numéro peut comprendre plusieurs articles.

¹ Les pages couvertures font partie intégrante de la section.

Les chroniques ont pour objectif une lecture divertissante pour rendre plus digeste le sujet. Elles comprennent entre 500 et 2 000 mots. Elles peuvent aborder un thème différent que le thème principal. Un numéro peut comprendre plusieurs chroniques.

- **Babillard historique** présente quelques faits de notre histoire.
- **À travers les archives** permet de faire découvrir aux lecteurs un document d'archives que nous annotons pour compléter la compréhension du document.
- **Les trouvailles de l'archiviste** présentent des documents d'archives intéressants.
- **À propos de généalogie** concerne l'histoire d'une famille, d'un pionnier ou un aspect de la recherche généalogique.
- **L'histoire à découvrir** est une fenêtre sur les actions de mise en valeur historique et patrimoniale sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- **Mémoires de vieillard** permet de mettre en valeur les témoignages archivés par la Société historique du Saguenay.
- **Les méconnus de l'histoire** a pour objectif de faire découvrir des hommes et des femmes qui ont travaillé au développement de la région et qui sont peu connus ou oubliés.
- **D'une page à l'autre** est rédigée en collaboration avec le Salon du livre et a pour buts de présenter des comptes-rendus de volumes concernant l'histoire de la région et de faire découvrir des auteurs régionaux.
- **Propos de la Société historique du Saguenay** permet une tribune pour le conseil d'administration de la Société historique du Saguenay.
- **En bref** permet de divulguer les actions que prend la Société historique du Saguenay et les activités qu'elle tient en plus de faire découvrir à nos lecteurs des événements à caractère historique qui se déroulent dans la région.
- **À la découverte du patrimoine bâti**, révèle l'histoire d'un site, d'un bâtiment ou d'un monument.
- **Sur le terrain** laisse la place aux archéologues pour présenter leurs découvertes de l'été dans la région.
- **Dans les réserves des musées** présente des objets peu connus conservés par les musées de la région.
- **Opinion du lecteur** donne la parole aux lecteurs de *Saguenayensia*.

Présentation des textes

L'écriture inclusive est refusée. L'orthographe traditionnelle est à privilégier.

Titre et sous-titres

- Les titres doivent avoir un maximum de 80 caractères;
- Les sous-titres doivent avoir un maximum de 80 caractères;

- Les sous-titres sont obligatoires. Inclure un sous-titre par 500 mots minimum;
- Les caractères gras sont réservés aux sous-titres;
- Les notes de fin de texte sont interdites dans les titres et sous-titres.

Auteur

- L'auteur doit indiquer son nom, son titre professionnel, ainsi que son affiliation institutionnelle s'il y a lieu;
- Une courte **biographie** est demandée aux auteurs pour présentation à la fin de leur article (50 mots maximum);

Mise en page

- **Aucune mise en page** ne doit être faite, ce qui inclut l'absence des retours de chariot et des sauts de page;
- Les textes doivent obligatoirement être fournis en format **Word** (.doc);
- Le texte se calcule en nombre de mots (500 mots / page);
- Tous titres compris à l'intérieur des textes doivent être inscrits en *italique*, excluant les noms de lieux, de compagnies, etc.;
- Les CAPITALES et les caractères gras sont exclus;

Citations et références

- Les références aux documents d'archives conservés à la Société historique du Saguenay sont privilégiées;
- Les références sont obligatoires. Peuvent être inclus de deux façons : en **note de fin de texte** ou en bibliographie. Les notes de fin de texte sont à privilégier;
- Les citations doivent être placées entre guillemets français (« »);
- Les références doivent être suivies par l'appel de note de fin de texte qui s'y rapporte avant toutes ponctuations (ex : ...des idées qu'ils avaient³);
- Les citations complètes sont suivies par l'appel de note, un point, un espace et un guillemet. Exemple : ...des idées qu'ils avaient³. »;
- Les citations incomplètes sont suivies par l'appel de note, un espace, un guillemet et un point. Exemple : ... des idées qu'ils avaient³ »;

Nombres

- Les siècles doivent être inscrits en chiffres romains (XX^e siècle);
- Les nombres de 0 à 9 doivent être écrits en lettres;
- Les nombres de 10 et plus doivent être écrits en chiffre;
- Les nombres commençant une phrase doivent être écrits en lettres;
- Inscrire l'année complète (ex. : dans les années 1960...)
- Inscrire les mesures en livre, en kilomètre, en mètre. Peut écrire les deux façons (ex : 15 kilos de café (40 livres); 50 pouces (1,27 mètre, etc.))

Présentation des références

- Les titres de volumes, des revues et des journaux doivent être inscrits en italique;
- Les titres d'articles, des poèmes et des chapitres de livres doivent être placés entre guillemets;
- Les notes doivent être regroupées à la fin du texte :

Exemple de référence pour une monographie :

Michel Tremblay, *Une histoire incroyable*, Montréal, 2^e édition, Ligator, 1999, p. X

Exemple de référence pour un article :

Jean-Pierre Corriveau, « Le vrai visage de la vierge », *Le Lingot*, vol. 42, no 5, mai-juin 1987, p. 15-46.

Exemple de référence pour un site Web :

Société historique du Saguenay (2019). *Accueil*.

- Les références bibliographiques doivent être inscrites à la fin du texte :

Exemple de référence pour une monographie :

Tremblay, Michel. *Une histoire incroyable*. Montréal, 2^e édition, Ligator, 1999, 15 p.

Exemple de référence pour un article :

Corriveau, Jean-Pierre. « Le vrai visage de la vierge ». *Le Lingot*, vol. 42, no 5, mai-juin 1987, p. 15-46.

Exemple de référence pour un site Web :

Société historique du Saguenay (2019). *Accueil*.

Illustrations

Le texte des vignettes et les sources des images doivent obligatoirement être intégrés au texte à l'endroit où les images devront être insérées (# photographie, description, source);

- Chaque illustration doit être accompagnée d'une description et d'une référence;
- Les descriptions doivent contenir un maximum de 600 caractères;
- Les illustrations qui proviennent de la Société historique du Saguenay sont intégrées au texte gratuitement par l'organisme;
- Les auteurs doivent faire la recherche des illustrations à inclure au texte. Les descriptions et les références sont inscrites dans le texte à l'endroit où les illustrations devront être insérées en rouge;

- Les illustrations ne doivent pas être intégrées au document Word. Elles doivent être fournies en 300 points par pouce (ppp) dans des fichiers individuels (.tiff, .jpeg, .pdf ou .png);
- En cas de référence à un lieu maintenant disparu, il est suggéré d'inclure une carte topographique du lieu en question afin de permettre au lecteur de se repérer géographiquement sur le territoire.
- La quantité maximum est de 1 à 2 photos / 500 mots. Aucune illustration ne peut être intégrée aux premiers 500 mots d'un article ou d'une chronique (espace réservée au titre);

Le comité se réserve le droit de sélection des illustrations intégrées au texte.

Exemple de vignette et source d'une photographie intégrée au texte :

(#photographie, description. source)

Pamphile épousa Marie Honorine Sélima Robitaille (1844-1932) le 20 octobre 1863, à l'âge de 26 ans. **Photographie #5 : M. et Mme Pamphile Le May vers 1862. Société historique du Saguenay, P002, S7, P02927-03** Cette union fut d'une grande importance dans la vie [...].

Remise des fichiers

- Les textes doivent être transmis à l'aide du formulaire en ligne;
- Une fois les textes acceptés, les illustrations doivent être envoyées à l'adresse suivante : saguenayensia@shistoriquesaguenay.com
- Pour les textes : format Word, .doc;
- Pour les illustrations : format .tiff, .jpeg ou .png en résolution 300ppp.

Correction

Le comité d'édition a la responsabilité d'effectuer les révisions linguistiques et typographiques. Les fautes de français sont corrigées systématiquement. Pour tout changement de formulation, l'auteur est avisé. Cependant, le comité se réserve le droit d'effectuer les corrections mineures, de style, d'orthographe, de syntaxe ou de grammaire, et de modifier le titre ou les sous-titres. Les modifications majeures demandées par le comité d'édition et le partenaire le cas échéant sont la responsabilité de l'auteur, par exemple, pour l'ajout d'un paragraphe ou la définition d'un concept précis.

Un accusé de réception vous sera transmis lors de l'envoi d'un article.

Rémunération

Aucune somme relative n'est payée à l'auteur. Chaque auteur reçoit le numéro auquel il a contribué :

- 2 exemplaires par article;
- 1 exemplaire par chronique.